

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

LE: 27 MAI 2014

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 22 mai (22/05/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par M. Daniel CALVI), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par M. Jean-Michel HENRYOT), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Mme Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

M. Daniel BOTTA est nommé secrétaire de séance.

34 – 22 Mai 2014

PATRIMOINE – INSCRIPTION DE LA VILLE SUR LE CHEMIN CLUNISIEN DE GUYENNE - GASCOGNE

Rapporteur : Mme VALETTE.

Considérant la richesse des liens historiques entre Moissac et Cluny, qui ont permis à Moissac, "fille aînée" de la prestigieuse abbaye bourguignonne, de se développer et de rayonner sur un large territoire,

Considérant la création par la *Fédération Européenne des Sites Clunisiens* des Chemins clunisiens, itinéraires transrégionaux et transnationaux reliant les abbayes, prieurés ou églises de France et d'Europe qui, au cours de leur existence, ont fait partie de ce monde clunisien,

Considérant la naissance en 2014 du Chemin clunisien de Guyenne-Gascogne, un sentier de randonnée s'étendant sur près de 100 km entre Moissac et Agen et réunissant quatre sites clunisiens majeurs (les abbayes de Moissac et Saint-Maurin, ainsi que les prieurés de Moirax et de Layrac),

Considérant l'intérêt touristique et culturel que revêt l'inscription de Moissac sur ce Chemin, et la position privilégiée de Moissac en tant que point de départ de cet itinéraire,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE l'inscription de Moissac dans le projet de Chemin clunisien de Guyenne-Gascogne reliant Moissac à Agen

DECIDE le versement de la subvention d'un montant de 1.300 € à l'Association des Amis de l'abbaye de Saint-Maurin, qui pilote le projet du Chemin clunisien de Guyenne-Gascogne (voir délibération n° 18 du conseil municipal du 22 mai 2014 : subvention associations culturelles)

AUTORISE l'Association des Amis de l'abbaye de Saint-Maurin à établir un marquage signalisant ce chemin de randonnée sur le GR65 ainsi qu'à poser des stickers à l'effigie des chemins clunisiens sur le chemin de a pierre à l'Eau, entre l'Office de Tourisme et les berges du Tarn.

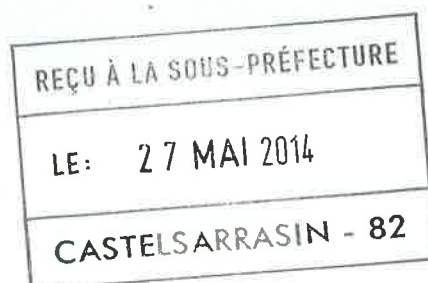
Pour copie conforme

Moissac le 23 Mai 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :